



REGLEMENT INTERNE

Des Croqueurs de Pommes - Section LI VIEIL PERO

La visite du verger et des serres, des zones de rangement et de stockage, la localisation des clefs des différents abris et la lecture du Règlement doivent être systématiquement proposées aux nouveaux adhérents

- Un affichage des travaux est effectué le mardi matin. **Il est à consulter.**

Il faut s'intégrer dans les équipes en demandant aux responsables de zone, suivant les besoins, comment participer aux travaux.

- Nous n'avons pas de femmes de ménage. **Cela signifie que l'entretien du sol des WC, du bureau, des poubelles, des tables de repas, des nappes, de la vaisselle est de notre ressort à tous.** Les produits de première nécessité comme le savon main, le liquide de vaisselle ou le Cif sont fournis...

- **Repas du mardi** : chacun doit amener ses couverts, ses boissons "eau non potable au robinet du verger". Le repas est convivial ; il est de mise de partager ses plats, si possible.

- Mise à disposition de micro-ondes "uniquement pour le réchauffement des plats" (pour les fours pas de contre indication mais pour la cuisinière il y a un entretien à faire après chaque usage) ainsi qu'un réfrigérateur durant le printemps et l'été .

- Les couverts, se trouvant au verger, sont là pour dépannage occasionnel et **devront être lavés et rangés après usages à leurs emplacements.**

- **Remarques importantes**: pas ou peu d'eau durant la période hivernale. Les réserves d'eau sont prévues pour les toilettes et lavage des mains en priorité. Dans tous les cas éviter de gaspiller l'eau au robinet.

- Des essuies mains et torchons sont à disposition.

- **Après le repas**, il faut nettoyer les tables et ranger les chaises.

- Prendre connaissance de l'emplacement de la pharmacie premier secours (local électrique dans la serre blanche) et des extincteurs.

- L'association ne fournit pas le café, le thé, le sucre, les filtres à café (chacun en apporte de temps en temps) et, dans peu de temps, nous supprimeront des gobelets plastic au profit des tasses céramiques qui seront également à laver le matin, après prise du café.

- Faire le tri du plastique et du verre. Il n'est pas interdit de prendre les poubelles, qui sont à jeter en partant le soir, il y a des containers à proximité du verger.

- Les toilettes resteront propres que **si vous en prenez soin** (nettoyage de la cuve, nettoyage du sol).

Là encore, à tour de rôle, il n'est pas interdit de les nettoyer et mettre une ou deux fois par mois de l'éparcyl fourni par l'association. Règles de bien séance.

- En hiver, il **impératif de purger** tout le circuit d'eau de la serre verte, avant fermeture du verger, suivant la procédure affichée sur place.

- Les outillages sont fournis, sauf le greffoir. **Ils doivent tous être rangés le soir propre dans la serre. Signaler toute casse ou défaut de coupe.**

Les sécateurs **doivent être désinfectés** à l'alcool à brûler après utilisation.

- La cueillette des fruits est interdite, sauf sur demande du Président ou du responsable de zone. Les fruits, au sol, peuvent être ramassés pour la compote ou autre.

- Les machines d'entretien (débranchailleuses, tracteur...) doivent être, après utilisation, passées au karcher quand l'eau du canal est disponible avant retour dans la serre Frédéric Mistral. Toujours vérifier, avant utilisation, **les niveaux d'huile**, faire le plein d'essence ou de gasoil.

Attention : Le gasoil se trouve dans les réservoirs rouges, l'essence SP95 traitée pour 4 temps **dans un réservoir jaune** identifié SP95, l'essence pour les deux temps **dans un réservoir de 5l identifié**).

En cas de démarrage difficile se rapprocher d'un responsable. Consulter les fiches de démarrage surtout pour la débroussailleuse KIVA.

Les machines doivent être arrêtées sur manque d'essence.

Signaler tous bruits, vibrations ou fuite d'huile anormaux.

La conduite du camion et surtout du Clark demande une formation par les responsables.

L'utilisation de certains outils est dangereuse. **Il est absolument nécessaire de s'équiper des éléments de protection** (casque, protection des yeux et des jambes, gants).

Les gants ne sont pas fournis par l'association, ni les vêtements de travail. Le port des gants et des lunettes de protection est fortement recommandé pour toutes les activités dans le verger.

Ne mettez pas en péril votre intégrité physique, sans compter les problèmes potentiels encourus avec les assurances. En cas de doute adoptez le slogan : « **DOUTE = STOP** ».

- Ne pas s'approcher des ruches.

- **Les échelles sont, par essence, dangereuses.** Toujours vérifier avant utilisation le bon état des sangles, des marches. Pour les travaux en hauteur, il faut s'équiper de harnais + une personne doit toujours rester au pied de l'échelle.

- La vitesse, sur le chemin d'accès au verger, **est limitée à 10km.**

- Il est strictement interdit de pénétrer dans le verger sans l'autorisation du Président ou d'un membre du CA en dehors des heures d'ouvertures du mardi ou du samedi